

**PRÉFET DÉLÉGUÉ DE SAINT-BARTHÉLEMY ET DE SAINT-MARTIN**



**CONSIGNES A LA POPULATION  
EN CAS DE CYCLONE**

**AU NIVEAU  
« JAUNE »**

**72 h à 48 h avant le  
cyclone**

- Constituez et stockez en lieu sur, une réserve alimentaire raisonnable : riz, pâtes, légumes secs en tous genres, conserves, sucre, lait en poudre, huile, biscuits etc.. ;
- Prévoir une réserve d'eau potable pour au moins quatre jours et une réserve d'eau de javel qui sera utilisée selon les prescriptions du Service de la protection des populations et de la cohésion sociale ;
- Stockez en un lieu défini et accessible, les équipements et les outils susceptibles d'être utilisés pendant ou après l'ouragan, à savoir : hache, scie, clous, marteau, film plastique, bâche, contreplaqué, bidons plastique type jerrycan, serpillières, seaux, bougies ou lampes à gaz ou à pétrole, allumettes ;
- Disposez en un lieu facile d'accès et connu de tous, une trousse de premiers secours : Dolyprane, pansements, alcool à 70°, Bétadine, coton hydrophile, compresses, sparadrap ;
- Consolidez la maison au niveau des issues (portes et fenêtres), de la toiture ;
- Veillez au bon entretien du système d'évacuation des eaux pluviales (chéneaux, gouttières, etc..) ;
- Nettoyez les ravines proches de la maison et élaguez les arbres voisins ;
- Disposez d'un poste de radio portatif et d'une réserve de piles ;
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours : lampes électriques avec réserve de piles, groupe électrogène avec réserve de carburant ;
- Assurez vous que vous même et vos proches (et voisins) connaissent les consignes de sécurité ;
- Consultez à la Collectivité, la liste des abris sûrs mis à la disposition des populations susceptibles d'être évacuées ;
- Assurez vous que vos vaccins contre le TETANOS et la POLIO sont à jour.

**AU NIVEAU  
« ORANGE »**

**36 h à 24 h avant le  
cyclone**

- Consolidez portes et les fenêtres avec des panneaux en bois cloués s'il n'y a pas de volets. Renforcez, en les attachant, les crochets et les crémones ;
  - Haubanez les cases légères et les auvents : corde ou câble, blocs de pierre, pieux, etc....
  - Protégez les baies vitrées à l'aide de feuilles de contre-plaqué (5 mm) placées à l'extérieur, ou, à défaut, placez sur les deux faces, en diagonale et en médiane, des bandes de papier collant (bande large) qui augmenteront la résistance des baies et surtout éviteront les projections de bris de verre en cas d'impact d'objets emportés par le vent ;
  - Enlevez autour de la maison tous les objets susceptibles d'être emportés par le vent et de devenir autant de projectiles ;
  - Organisez votre survie par le stockage de nourritures et de matériels divers (cf. consignes précédentes à suivre avant la saison cyclonique) ;
  - Démontez les antennes de télévision et les antennes radio ;
  - Faites le plein de carburant du véhicule ;
  - Evitez toutefois d'entreprendre de longs déplacements ;
  - Débranchez le système de remplissage de la citerne d'eau pluviale et protégez le réservoir le cas échéant ;
  - Mettez les documents personnels (papiers d'identité, carnet de vaccination, carte de groupe sanguin, notamment) à l'abri, hors d'atteinte de l'eau, ainsi que les aliments, la trousse à pharmacie et autres biens ;
  - Rentrez les animaux à l'abri ;
  - Restez à l'écoute des médias (radio, télévision, Internet) ;
- Consignes particulières destinées aux marins pêcheurs :
- Suivre les informations mises en place par les capitaineries et les collectivités. Mettre à l'abri tous les matériels de pêche ;
  - Restez à l'écoute des fréquences d'urgence, afin de rallier la terre en cas de confirmation de la menace.
- Consignes particulières aux commerçants et aux entreprises :
- Placez les denrées périssables et de valeur hors d'atteinte de l'eau et démontez les installations aériennes, échafaudages, les grues en girouettes sur les chantiers, etc.....
- L'activité économique continue normalement ; certains organismes ou services, tels que les établissements scolaires cessent leurs activités sur ordre de leur hiérarchie après avis du Préfet délégué.

**AU NIVEAU  
« ROUGE »**

**12 h à 6 h avant le  
cyclone**

- Regagnez IMMEDIATEMENT les habitations et regroupez autant que possible l'ensemble des membres de la famille ;
- Si le domicile n'est pas une construction solide ou s'il est situé dans une zone menacée par la marée de tempête ou une inondation, gagnez un abri sûr, signalé par les services des Collectivités, les centres de secours des sapeurs pompiers et la gendarmerie nationale ;
- En cas d'hébergement dans un des abris sûrs de la collectivité, faites connaître ce choix aux voisins ou à la famille et s'y tenir ;
- Les activités publiques, économiques et extérieures cessent progressivement ;
- Débranchez les antennes de télévision ;
- Restez à l'écoute des médias (radios, télévision, Internet).

**AU NIVEAU  
« VIOLET »**

**Pendant le cyclone**

- Le niveau de vigilance « VIOLET » est activé lorsque les effets du cyclone commencent à être ressentis sur tout ou partie du territoire.

Les conditions météorologiques sont très dangereuses et toutes les activités sont arrêtées.

**La circulation et tous les déplacements sont interdits.**

Seuls les services d'intervention (SDIS, SMUR, Gendarmerie nationale, services territoriaux) effectuent les dernières patrouilles de contrôle au déclenchement de ce niveau d'alerte.

PENDANT LE PASSAGE DE L'OURAGAN :

- Restez à l'écoute des médias (radios, télévision, Internet) ;
- Demeurez dans votre abri jusqu'à la fin de l'alerte ;
- Prévoir les moyens pour les travaux de consolidation des portes et fenêtres de la maison ou de l'appartement le cas échéant ;
- Se maintenir éloigné des baies vitrées ;
- Coupez le courant électrique du réseau ;
- Ne pas utiliser de feu à flamme nue.

**AU NIVEAU  
« GRIS »**

**Après le cyclone**

- Dès lors que l'organisation des secours est annoncée par les médias, procéder à une reconnaissance des dégâts à proximité des domiciles sans prendre de risque ;
  - Ne se déplacer qu'en cas d'urgence absolue !
  - Si vous êtes blessé ou malade, consultez votre médecin ou le centre de secours le plus proche ;
  - S'assurer que le voisinage isolé (notamment les personnes âgées) n'a pas besoin de secours ;
  - Signalez les blessés ou les victimes éventuelles aux services de secours (SDIS, SMUR, Gendarmerie, Collectivité) ;
  - Rassemblez en un seul lieu les animaux (chiens, chats, cheptels) morts afin que les services concernés procèdent à l'évacuation et au traitement des carcasses ;
  - Aidez les équipes d'intervention au dégagement des itinéraires et des voies de circulation ;
  - Evitez les déplacements importants en véhicule, et le cas échéant, conduisez avec la plus grande prudence ;
  - Ne touchez pas et signalez IMMEDIATEMENT, les fils électriques rompus et tombés à terre ;
  - Procédez aux réparations d'urgence du domicile en restant très prudent ;
- Sur le plan alimentaire :
- Ne pas consommer l'eau de la citerne ni l'eau du réseau de distribution - des informations seront diffusées par la radio, la télévision et Internet - en attendant, utilisez l'eau minérale potable mise en réserve.
- En cas d'urgence et si vous ne disposez pas d'eau minérale en bouteille, deux solutions vous sont offertes :
- 1) faire bouillir l'eau pendant 10 minutes puis la "battre" pour la ré-oxygéner ;
  - 2) ajouter TROIS GOUTTES D'EAU DE JAVEL RECONSTITUEE par litre d'eau que vous aurez filtrée au préalable, agiter et laisser reposer au moins 30 minutes.
- En cas de coupure prolongée d'énergie électrique, ne pas consommer les aliments restés trop longtemps au réfrigérateur ou au congélateur.